Non, l'éolien et le solaire n'ont pas fait doubler la facture d'électricité en France : ces énergies ont au contraire contenu les hausses !

Synthèse

- La **hausse de la facture** d'électricité des Français en 10 ans a augmenté d'en moyenne 45% (20% sur le TRVE en € courants). Elle est **surtout imputable au prix du gaz, à l'inflation** et pour une partie à l'entretien du réseau qui sécurise notre système électrique.
- L'éolien et le solaire **font baisser les prix** sur les marchés de l'électricité et **protègent** le consommateur des fluctuations du prix des énergies fossiles.
- **L'éolien a rapporté 5,8 milliards d'euros** à l'État en 2022-2023 et a permis de réduire l'augmentation des factures via le bouclier tarifaire.
- L'éolien a **remboursé la quasi-totalité** des soutiens publics perçus ces 10 dernières années.
- **La part de l'éolien** dans la CSPE **diminue fortement et le soutien à l'éolien et au solaire PV ne représenterait que 5% de la facture d'électricité des Français en 2025**.

Depuis plusieurs mois, l'idée circule que l'éolien et le solaire seraient responsables de la hausse des factures d'électricité. La facture aurait même doublé ces 10 dernières années et doublerait ou triplerait à l'avenir. Cette **affirmation est fausse et contredite par les données officielles et publiques** des autorités compétentes : **la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)** et **RTE (Réseau de Transport d'Électricité)**. C'est même le contraire : **les EnR électriques ont permis d'éviter l'envolée encore plus sévère des factures et jouent les amortisseurs de crise**. Ceux qui arrangent les chiffres pour vendre des livres, générer des revenus sur YouTube ou manipuler l'opinion pour faire peur le savent très bien.

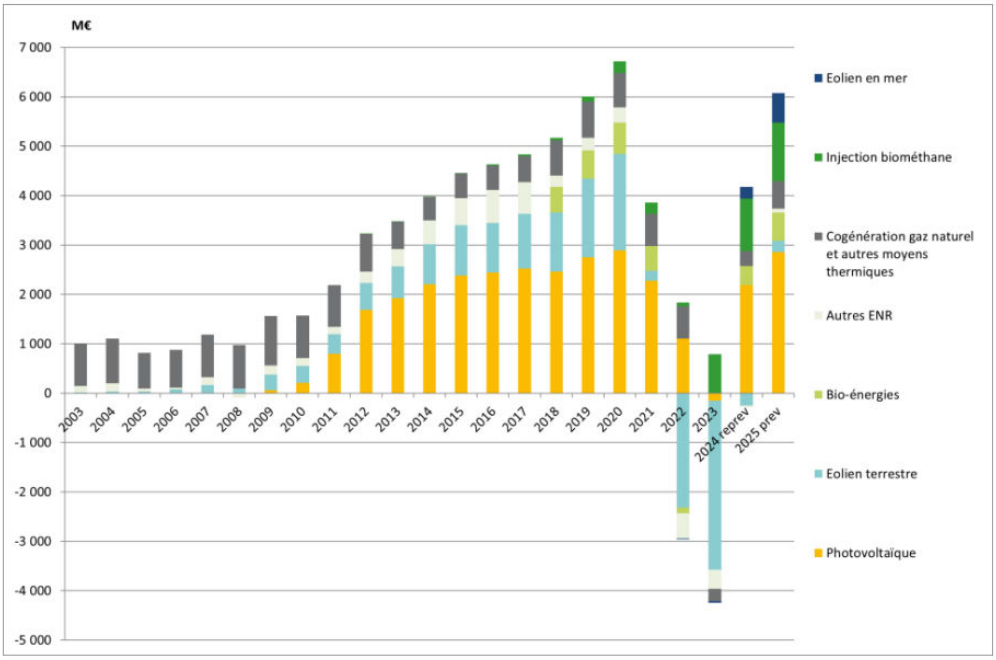
Le doublement de la facture, c'est la faute aux taxes qui soutiennent, entre autres, l'éolien et le solaire …

Le soutien aux énergies éoliennes et solaires est principalement par la CSPE directement rattaché au budget de l'État. Cette dernière ne finance pas que l'éolien terrestre et le solaire mais aussi d'autres EnRs, les dispositifs sociaux ou encore la péréquation tarifaire pour les zones hors métropole (dites *« Zones Non Interconnectées* » ou ZNI). L'accise de l'électricité, une taxe que les consommateurs

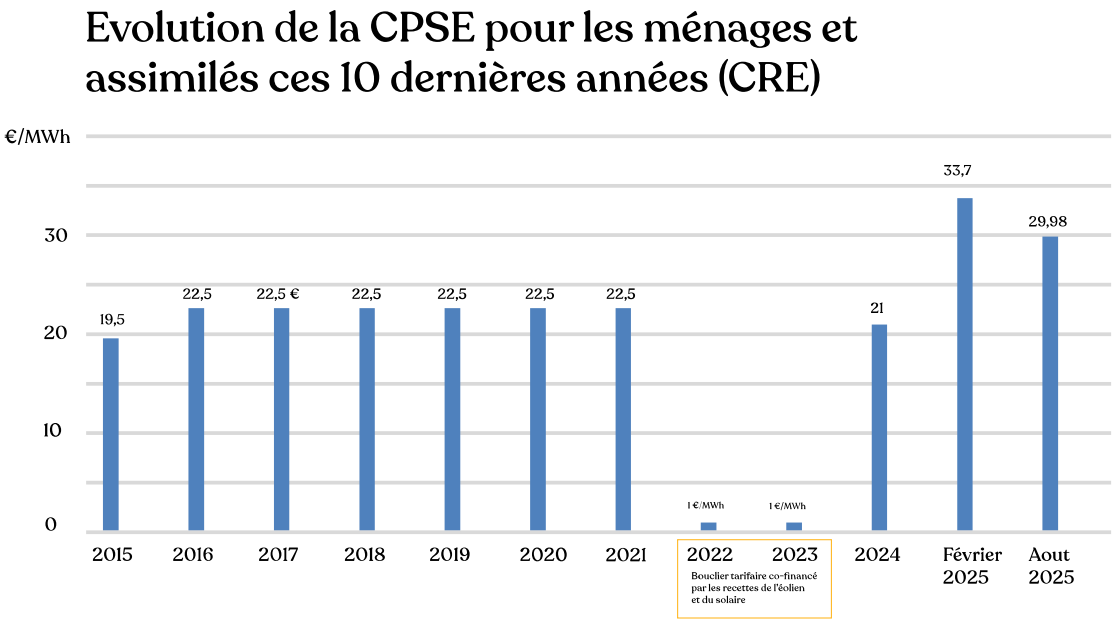
payent, l'a remplacé sur leur facture. Mais cette taxe ne peut pas être la cause de l'augmentation des factures. Pourquoi ? **Parce que son montant est resté stable ces 10 dernières années** et ses recettes correspondent aujourd'hui globalement aux dépenses des CSPE**. Elle a même été réduite quasiment à zéro pendant la crise énergétique** ! Peu de gens le savent mais les éoliennes et les panneaux solaires ont rapporté des bénéfices nets à l'État et ont permis le financement d'une partie du bouclier tarifaire permettant à votre facture de ne pas s'envoler encore plus comme ce fut le cas en Angleterre par exemple ! Ceux qui pointent donc cette taxe vous mente sans retenu !

Comment ça marche ? Parce que les contrats de soutien public, **obligation d'achat** pour les plus anciens et **compléments de rémunération (CFD)** pour les plus récents, assurent un revenu fixe aux producteurs : lorsque le prix de marché dépasse le tarif de référence garanti, **le surplus de revenu est reversé à l'État par les producteurs, au bénéfice des consommateurs finaux**. Et avec les prix très élevés de 2022-2023, **ce mécanisme a généré des recettes nettes pour les finances publiques et entrainé une CSPE négative. Les éoliennes et les panneaux solaires ont au final rapporté 5,9 milliards d'euros à l'État entre 2022 et 2023**, selon la **CRE** (source CRE, juillet 2024).

Evolution des charges de service public au titre d'une année - Soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération au gaz naturel et autres moyens thermiques



En résumé pour les ménages, l'Accise de l'électricité est restée **globalement stable sur les 10 dernières années et a même été réduite à quasi 0pendant la crise. Les revenus générés par l'éolien et le solaire, versés à l'État, ont servi à compenser les prix élevés de l'énergie qui eux impactaient les factures à la hausse : impossible donc que cette dernière soit la cause de l'augmentation de nos factures, bien au contraire.**

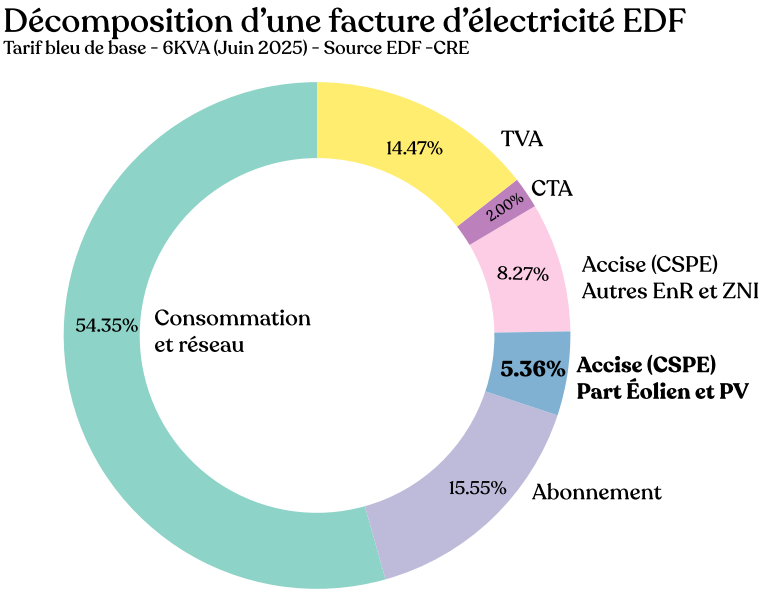


👉 L'éolien est-il un puit sans fond pour les finances publiques ?

Ces 10 dernières années en tenant compte des économies de complément de rémunération et des prix bas sur le marché de gros avant 2021, **l'éolien a remboursé la quasi-totalité des aides reçues depuis 10 ans et plus de la moitié de la totalité des aides perçues depuis 20 ans** (Près de 6 milliards d'euros de remboursés). Ce remboursement confirme que les énergies renouvelables électriques ne sont **pas un poids pour les ménages ou l'Etat**, mais bien un investissement public, dont l'État et en conséquence nos factures, ont largement bénéficié pendant la crise énergétique. C'est un **levier économique**, assurant même en période de crise un rôle d'**amortisseur** de la hausse des prix par une contribution positive aux finances publiques tout en produisant près de 15% de notre électricité. Elle représente 80 000 emplois pour l'éolien et le solaire et sont un des moteurs de la reconquête industrielle.

En 2025, l'éolien et le solaire ne pèsent quasiment plus sur la CSPE

La CRE l'indique dans sa délibération 2024 : **la part de la CSPE dédiée à l'éolien et au solaire est tombée à environ 3,8 milliards d'euros en 2025**, dont 2,9 Mds€ pour le photovoltaïque (67 % de ce montant correspond à des charges engendrées par les contrats photovoltaïques historiques dits « S06/S10 » 11), 0,3 Md€ pour l'éolien terrestre et 0,6 Md€ pour l'éolien en mer sur un total de charges de service public de plus de 9,5 milliards. Cela représente une **baisse importante** par rapport aux années 2010. La part du soutien à l'éolien et au solaire ne représente en 2025 que **5% d'une facture d'électricité**.



La CRE a par ailleurs indiqué dans son rapport sur le coût complet des énergies renouvelables électriques, **que le soutien à ces énergies était jusqu'à présent très majoritairement assuré par la CSPE et non par le Tarif d'Utilisation des Réseaux publics d'Électricité (TURPE)** qui se retrouve aussi dans votre facture d'électricité et qui correspond à l'entretien et l'aménagement du réseau. À noter que le déploiement des EnRs sur le réseau est aussi financé directement par les producteurs lors de leur raccordement au réseau et par les contributions des grands consommateurs. (RTE, Schéma Décennal de Raccordement du Réseau) Les investissements dans les réseaux sont aussi un levier industriel et d'emplois. A titre d'illustration, ENEDIS estime à 94 000 le nombre d'emplois liés à ces activités, dont 40 000 d'emplois directs. Les objectifs de croissance, de 3000 emplois annuels sont au 2/3 liés à l'intégration des énergies renouvelables sur les réseaux.

L'éolien et le solaire PV ont fait baisser les prix sur le marché de gros ces 10 dernières années

Avant la crise du gaz, entre 2015 et 2020 les prix de l'électricité sur les marchés de gros français ont été relativement **bas et stables**. **Cela est dû à la bonne disponibilité du parc nucléaire et précisément parce que la production renouvelable était en forte progression en France (doublement de la puissance installée totale en 6 ans).** Les EnRs électriques ont contribué à une offre d'électricité à faible coût marginal et donc à diminuer les prix et ce malgré une inflation de près de 7 point sur cette période.

Selon les données de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et de Réseau de Transport d'Électricité (RTE), les prix de l'électricité sur les marchés de gros en France se sont maintenus autour de 35 à 50 €/MWh jusqu'en 2020 hors exception. Par exemple, en 2015, le prix moyen du marché spot français était de 38,6 €/MWh, en 2020 de **32,2 €/MWh**.

« La faiblesse de la demande ainsi qu'une production éolienne et photovoltaïque élevée (…) ont conduit à moins solliciter les moyens thermiques… […] Cette baisse de la demande et la faiblesse des prix des matières premières ont entraîné une très forte baisse des prix de l'électricité sur les marchés spot. » CRE : rapport de surveillance en 2020

👉 Ce phénomène est appelé « **merit order effect** » : les EnRs, dont la production est variable, ont un coût marginal de production quasi nul : l'augmentation de leur production abaisse le coût marginal du système électrique et donc les prix de marchés de gros associés. Cela se répercute mécaniquement à la baisse sur les tarifs de fourniture, en faveur des consommateurs.

Pourquoi la facture des Français a-telle donc augmenté ces 10 dernières années ?

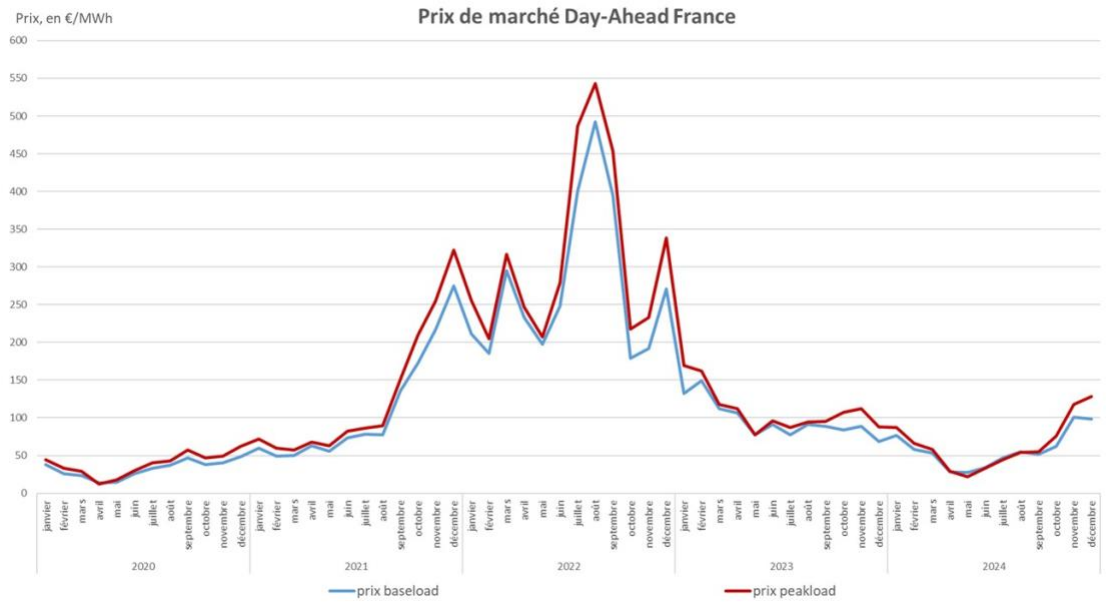
La **hausse de la facture** d'électricité des Français ces 10 dernières années a augmenté d'en moyenne 45% (20% sur le TRVE en € courants). Cette hausse **n'est pas liée aux EnRs électriques**, mais à 4 facteurs distincts :

- **La flambée des prix du gaz** sur les marchés mondiaux, exacerbée par la guerre en Ukraine.

- **L'indisponibilité du parc nucléaire français** en 2022 au moment où le prix du gaz était au plus haut (plus de 50 % des réacteurs à l'arrêt pour maintenance ou corrosion).
- **L'inflation** présente dans l'ensemble de secteurs de l'économie, qui touche tous les coûts pour construire, produire, entretenir et consommer
- **Les investissements pour l'entretien et la modernisation du réseau qui assure aux Français un système électrique fiable et robuste**

Ces éléments sont confirmés dans tous les rapports de la **CRE**, de **RTE**, et même dans les documents budgétaires du gouvernement. Au final, le coût de production des EnR n'a pas tant changé malgré l'inflation, **ce sont les énergies fossiles qui ont tiré les prix vers le haut**.

👉 Les prix de marché journalier de l'électricité sont montés à **500 €/MWh en 2022**, alors que les EnR continuaient de produire à bas coût. Ce n'est pas l'éolien ou le solaire qui ont fait flamber les prix, mais bien notre **dépendance aux fossiles,** notamment au gaz dont le cours s'est envolé avec la guerre en Ukraine et que nous avons dû augmenter les imports pour pallier l'indisponibilité des centrales nucléaires et le retard pris dans le déploiement des énergies renouvelables (notamment l'éolien en mer). En 2023, 2024 les prix sont restés plus élevés qu'avant crise revenant aujourd'hui à un prix en moyenne entre 60 et 100 €/MWh.



Même si les coûts réseaux augmentent pour entretenir, moderniser et accueillir de nouveaux volumes de production décarbonée comme les parcs éoliens en mer et les futurs EPR2, ces énergies doivent permettre à la France d'avoir un prix de l'énergie stable à l'horizon 2030 et au-delà. Dans son avis sur le projet de PPE 3, **le Comité de gestion des charges de service public de l'électricité (CGCSPE) arrive au final à des estimations d'un prix de l'électricité qui serait alors de 50€/MWh en 2030. Soit 20% de moins qu'aujourd'hui**. À condition de continuer à déployer de nouvelles installations solaires et éoliennes, les premiers EPR2 n'étant pas livrables avant 2038 selon EDF. Ces nouvelles installations, EnR comme nucléaire, doivent permettre une électrification massive des usages nous permettant à terme de remplacer, par de l'électricité décarbonée, les 60% d'énergies fossiles qui constituent la majorité de notre mix énergétique.

Les énergies décarbonées sont nécessaires pour électrifier et sortir des énergies fossiles. Elles sont essentielles pour notre indépendance énergétique.

Il est fondamental de comprendre que **sans l'éolien et le solaire** la France devrait **importer plus d'électricité produite au gaz ou au charbon**, à des prix élevés et volatiles. Protectrices, les EnRs électriques **jouent un rôle d'amortisseur des prix notamment en période de crise**, et **remplaçant des énergies chères, polluantes, incertaines et soumises aux aléas géopolitiques**. Les ENRs électriques permettent de produire de l'électricité sur le sol français et au plus proche des territoires, à coût fixe, apportant stabilité et visibilité pour les consommateurs, industriels et investisseurs.

Malgré l'inflation des matières premières, elles sont restées compétitives. Les derniers appels d'offres sont compris entre 44 et 90 €/MWh contre des prix du gaz ou du charbon qui lors des pics de consommation dépassent les 100 euros €/MWh.

L'éolien et le solaire contribuent ainsi à la stabilité des prix et renforcent notre souveraineté énergétique. Selon l'ADEME, en cumulé sur la période 2000-2019, plus de 84 TWh de gaz et 36 TWh de charbon ont été évités en France grâce aux énergies renouvelables électriques françaises ainsi que 383 TWh de gaz et de charbon dans les pays voisins. En 2028, avec l'atteinte des objectifs moyens de la PPE, la France pourrait ainsi éviter l'utilisation supplémentaires de 69 TWh de combustibles fossiles en France.

N'oublions pas que les énergies fossiles ont un coût élevé pour la France. Notre pays dépense encore 64 milliards d'euros par an (2024) en importations d'énergies fossiles et n'a toujours pas réellement mis en œuvre l'électrification des usages qui serait bénéfique pour le pouvoir d'achat de tous les Français. Encore faut-il une politique cohérente de long terme et à la hauteur des enjeux avec un accompagnement sociale et économique par des politiques publiques transformantes, notamment auprès des plus foyers les plus modestes.